

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT
DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Arrêté.

Le Président du Conseil, *Le Ministre*
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des
Monuments et objets ayant un intérêt historique et
artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques ;
en date du

Vu la délibération du Conseil municipal
de Montmiry-la-Ville, en date du 23
Mars 1913;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier.

Le camp préhistorique de Montmiry-
la-Ville (Jura)

est classé parmi les monuments historiques.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet
du département du Jura et
au Maire de la commune de
Montmirey-le-Ville,

qui seront responsables, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution.

Paris, le 3 Mai 1913.

Le Président du Conseil

Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

et par délégation :

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Berary

DÉPARTEMENT
du Jura

ARRONDISSEMENT
de Dole

M A I R I E
de Montmirey-la-Ville

N°

OBJET :
Classement du
Camps du M^l Guerin

Nombre des Membres qui
composent le Conseil :

10

Membres présents au
Conseil :

7

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Montmirey-la-Ville

Séance extra ordinaire du 23 Mars 1913

L'an mil neuf cent treize, le 23 Mars du mois
d' , à 8 heures du matin

Le Conseil municipal de la commune de Montmirey-la-Ville dûment convoqué
par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de M. Magnol Maire, pour la session.

Présents : MM. Maillot M., Saget E., Bourdot P., Lefranc E.,
Jannot P., Charlot J^e Adjoint, Moignot A. maire

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la
nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Bourdot P.
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il a acceptées.

Le Conseil
Vu la lettre de Monsieur le Sous Préfet en date du 14 mars
1913 relative au classement du Camps préhistorique de
M^l Guerin au nombre des monuments historiques.

Considérant que le M^l Guerin est une propriété
communale, qu'il ne fait l'objet d'aucune affectation
spéciale,

donne un avis favorable à ce classement.

Montmirey-la-Ville, le 23 Mars 1913; ont signé
au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme dont extrait a été affiché
le 25 Mars 1913

Le Maire,

Magnol



Arrêté.

Le Ministre
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des
Monuments et objets ayant un intérêt historique et
artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques;
~~en date du~~

Vu la lettre du Maire de Montmérey-la-
Ville, en date du 14 décembre 1912;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier.

Le camp préhistorique de Montmérey-la-
Ville

(Jura)

est classé parmi les monuments historiques.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au
Préfet du département du Jura et au
Maire de la commune de Montmirey-la-Ville,
qui seront responsables, chacun en ce qui
concerne, de son exécution.

Paris, le 10 Février 1913

Pour le Ministre de l'Instruction Publique

et des Beaux-Arts

et par Délégalion

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

Berthelin

Mairie de Montmirey-la-Ville

Le Maire de Montmirey-la-Ville,
consulté par Monsieur Piontel, Membre
correspondant de la Commission des Monuments
préhistoriques sur le classement du Mont Guérin
donne un avis favorable.

Montmirey-la-Ville, le 14 décembre 1912
Le Maire,



Signé

LE MONT-CUERIN
Territoire de Montigny-la-Ville

Echelle: $\frac{2}{10000}$



PROPOSITION DE CLASSEMENT⁽²⁾

BEAUX-ARTS.

présentée par M. Maurice Proutet, le 22 Décembre 1910

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT ET CANTON

Arrondissement de Dole

Commune Montmirey la Ville

Lieu dit Mont Guérin

Cadastre

Indications topographiques diverses :⁽³⁾

Sommet de la colline séparant
Montmirey la ville de Maisey
Bathurages

Dénomination :⁽⁴⁾

Désignation :⁽⁶⁾ Camp

DESCRIPTION⁽⁶⁾.

Encinte irrégulière, grossièrement trapézoïdale, sans fossés, entourant tout le plateau du Mont Guérin.

Les foyers et débris de cuisine sont accumulés contre la face interne du vallum, les plus anciens se trouvant tout à fait dans l'intérieur de celui-ci

DIMENSIONS.

Une dizaine d'hectares ou même plus

OBSERVATIONS⁽⁷⁾.

Ce camp a subi ces dernières années et encore pendant les vacances dernières des fouilles exécutées par de simples amateurs ou collectionneurs absolument incompétents et qui se figuraient même explorer un camp néolithique. - La majorité des fouilles appartiennent

FOUILLES ET TRAVAUX ANTÉRIEURS.

Fouilles exécutées par le Prof. Bourgon (voir
D. Monnier. Annuaire du Jura 1843. et y a même un
plan assez peu exact)

Feuquier et Féret. Communication orale au Congrès de
l'association franc-comtoise à Gray en 1902.

Fouilles M. Binoutet en 1908

Fouilles exécutées à tort et à travers par quelques amateurs

BIBLIOGRAPHIE.

D. Monnier. Annuaire du Jura 1843

Congrès de l'association franc-comtoise à Gray 1902

M. Binoutet. Une fouille au Mont Quérin (Jura)

Revue archéologique 1909, I, p 39-48.

OBJETS DÉCOUVERTS⁽⁸⁾.

Les objets découverts par M. M. Feuquier et Féret
sont au Musée de Dole (Jura)

Le produit de ma fouille personnelle se trouve
au Musée des Antiquités nationales.

DOCUMENTS GRAPHIQUES⁽⁹⁾.

PIÈCES JOINTES⁽¹⁰⁾.

M. Binoutet. Une fouille au Mont Quérin (Jura)
tirage à part de la Revue archéologique

CONDITIONS JURIDIQUES DU CLASSEMENT⁽¹¹⁾.

PROPRIÉTAIRE.

Commune de Montmirey la Ville,
arrondissement de Dole, Jura.

OBSERVATIONS.

AVIS DE LA COMMISSION.